

La charte de l'école d'arbitrage

L'école d'arbitrage

L'école d'arbitrage est une structure identifiée au sein du groupement sportif EBC, dont la mission est de promouvoir les fonctions d'officiels et d'organiser les formations d' « arbitres club » et « OTM club ».

Elle a également pour rôle de permettre aux plus motivés d'accéder aux formations de niveaux supérieurs, dans lesquels ils pourront officier sous désignation des organismes officiels (CDO, CRO...) et seront indemnisés conformément au barème dressé par la FFBB.

Formation d'arbitres

L'école d'arbitrage a pour vocation la formation correspondant au premier palier : arbitres club

Accès à la formation

La formation en école d'arbitrage, apportent une solution de proximité, qui facilite l'accès aux plus jeunes.

La formation est accessible gratuitement à tous les adhérents du groupement sportif, **titulaires d'une licence de la Fédération Française de Basket-Ball**, régulièrement délivrée pour la saison en cours.

Contenu de la formation

Placé sous la responsabilité d'un arbitre ou d'un OTM diplômé par la Fédération Française de Basket-Ball, l'ensemble de la formation est réparti sur 6 séances minimum (dimanche de 9H à 12H).

La validation de la formation impose :

- La présence et le suivi réguliers des **séances de formation.**
- L'utilisation du **cahier de l'arbitre club** (à faire émerger après chaque rencontre officiée).
- Les **misés en situation en temps réel** sur **5 rencontres.**

A ce stade les élèves sont accompagnés, conseillés, coachés par un membre du groupement sportif, rôdé aux techniques de l'arbitrage ou un arbitre titré.

L'arbitre en formation et son coach sont identifiés sur le terrain par des chasubles de couleurs différentes.

- **Une épreuve théorique** en fin de cycle (QCM).

A l'issue de cette dernière épreuve, **les candidats ayant recueillis la note minimale (14/20) seront admis à accéder au niveau de formation supérieur** (arbitre départemental). Ils devront se présenter au **recyclage obligatoire**, à la convocation de la commission départementale.

Ce dernier niveau validé, les arbitres pourront officier sous désignation de l'autorité départementale.

Ce que nous attendons du jeune arbitre/OTM :

- ✓ être volontaire et acteur de sa formation. La pratique d'un sport implique l'action, c'est-à-dire un investissement physique maîtrisé.
- ✓ être attentif aux consignes données par son formateur.
- ✓ être ponctuel et assidu : il est intéressant que les stagiaires progressent ensemble.
- ✓ être respectueux des personnes, des règles et du matériel. Le respect du règlement et de l'arbitre font partie intégrante de l'activité, et ne souffrent d'aucune exception.
- ✓ favoriser une bonne entente au sein du groupe, et être capable de relativiser son implication dans la compétition par un respect de l'adversaire, dans la victoire ou la défaite.

Les parents ont un rôle primordial à jouer, l'engagement des enfants implique forcément celui de ses parents :

Ce que nous attendons des parents du jeune stagiaire arbitre/OTM:

- ✓ prendre ou s'assurer que les enfants prennent les informations utiles
- ✓ faire preuve de ponctualité (début et fin des entraînements, heures de rendez-vous en fonction des demandes des formateurs).
- ✓ vérifier la présence d'un adulte responsable de l'équipe encadrante avant de laisser son enfant à la salle de basket.
- ✓ prévenir systématiquement l'école d'arbitrage en cas d'absence : mail, sms, téléphone.
- ✓ avoir un comportement exemplaire dans ses actes et ses paroles